

Commune de Sainte-Agathe la Bouteresse (42130)

**Procès-verbal du conseil municipal**  
**du 3 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

**Présents** : DREVET Pierre, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, GRANGE Jacques, MARCHAND Frédéric, ODIN Corinne, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou, VITTOZ Suzanne

**Absents excusés** : BOSSOUTROT Karim (pouvoir à CHAZELLE Patrice), MILANI Charlotte (pouvoir à CHARLES Christian)

**Secrétaire de séance** : CHARLES Christian

**Date de la convocation** : 21 février 2023

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite que soient rajoutés à l'ordre du jour la convention d'occupation des vestiaires du foot, et la convention de mise à disposition d'équipements par le SIEL pour installation d'horloges connectées. Approuvé à l'unanimité.

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023**

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 31 janvier 2023 :

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

**2/ Revalorisation du tarif cantine pour la rentrée 2023-2024**

**CONTENU**

Rappel de la prestation actuelle, et présentation de la revalorisation tarifaire appliquée par API restauration au 1<sup>er</sup> mars 2023 pour l'année scolaire en cours.

Proposition de répercuter cette hausse par une revalorisation du tarif cantine au 01/09/2023, soit :

- 3,90 € le repas,
- 5,00 € le repas majoré (pour inscription hors délai).

**DÉCISION**

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**3/ Autorisation au Maire d'ester en justice**

**CONTENU**

Proposition d'étendre les délégations accordées par le conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat, par l'autorisation d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation recouvre l'ensemble des contentieux de la commune (civil, pénal, administratif, financier et tous autres ...) devant les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation.

Autorisation au Maire à charger par arrêté Madame PARDON, 1ère adjointe, à prendre en son nom les décisions pour lesquelles il a reçu délégation du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du CGCT.

## DÉCISION

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

### 4/ Approbation du compte de gestion 2022 budget général et lotissement

#### CONTENU

##### Budget général

Le compte de gestion établi pour le budget général du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 par Madame la trésorière de Montbrison est présenté aux membres du conseil municipal par Monsieur Pierre DREVET, Maire. Ces résultats sont semblables à ceux du compte administratif.

##### Lotissement :

Le compte de gestion établi pour le budget lotissement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 par Madame la trésorière de Montbrison est présenté aux membres du conseil municipal par Monsieur Pierre DREVET, Maire. Ces résultats sont semblables à ceux du compte administratif.

## DÉCISION

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

### 5/ Vote du compte administratif 2022 communal et lotissement

#### CONTENU

Madame Nicole PARDON, première adjointe, présente le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

##### Budget général :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 :	117.963,12 €
Report excédent antérieur :	156.109,70 €
<u>Excédent de clôture 2021 :</u>	274.072,82 €

Excédent d'investissement de l'exercice 2022 :	142.188,76 €
Report excédent d'investissement antérieur :	98.377,64 €
<u>Excédent de clôture 2021 :</u>	240.566,40 €

##### Affectation du résultat

Reste à réaliser (dépenses) :	0,00 €
Reste à réaliser (recettes) :	57.800,00 €

En fonction des résultats de l'exercice précédent et des opérations envisagées sur 2023 (budget général), Monsieur Pierre DREVET propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Au compte 1068	0,00 €
Au compte 002 :	274.072,82 €

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

##### Lotissement :

Il présente un déficit d'investissement de 6.929,94 € et un résultat de fonctionnement nul. Conformément au CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**DÉCISION**

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**6/ Vote du taux des taxes****CONTENU**

Information d'une augmentation des bases de 7 %.

Proposition d'un schéma à + 0,5 % pour 2023, soit :

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
* taxe foncière sur les propriétés bâties .....	31,69 %	31,84 %
* taxe foncière sur les propriétés non bâties ..	46,16 %	46,39 %

**DÉCISION**

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**7/ Approbation de la fongibilité des crédits****CONTENU**

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, demande d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre – à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel – dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**DÉCISION**

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**8/ Approbation de l'amortissement de l'attribution de compensation sur la section investissement****CONTENU**

Rappel de la nécessité de délibérer chaque année pour approuver la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

**DÉCISION**

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**9/ Vote du budget primitif 2023 communal et lotissement****CONTENU**

En amont, proposition de voter les subventions aux associations :

- Comité des Aînés : 2.000 €

Abstention de Madame PARDON au vote.

- Comité des fêtes 300 €

Abstention de Madame SIRIEIX et Monsieur MARCHAND au vote.

- Sou des écoles 300 €

Madame Nicole PARDON présente au conseil municipal les différents budgets 2023

**Budget général :**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 822.405,85 € et en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 963.941,40 €.

Les principaux programmes d'investissement concernent :

- Aménagement du Centre Bourg
- Mur du Cimetière
- Achat lave-vaisselle cantine
- Remplacement chaudière école
- Vidéosurveillance
- Cases Columbarium

Les principales recettes d'investissement sont :

Virement de la section fonctionnement :	100.000 €
Subventions	230.800 €
Vente BM Environnement	45.000 €

**Lotissement :**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 43.629,94 € et en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 15.859,88 €. Ce budget est voté en H.T.

**DÉCISION**

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**10/ Convention d'occupation des vestiaires du foot**

**CONTENU**

Proposition de mettre à disposition du Comité des foires le local « visiteurs » aux anciens vestiaires du foot, à titre gratuit, pour stockage de matériel, pour une durée de trois ans avec prolongation possible par tacite reconduction.

Monsieur GRANGE ne prend pas part au vote.

**DÉCISION**

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**11/ Convention de mise à disposition d'équipements par le SIEL pour installation d'horloges connectées**

**CONTENU**

Proposition du SIEL d'implanter un ou des équipement(s) techniques(s) sur ouvrage communal, financé en totalité par leurs services.

Demande d'autoriser le Maire à signer la convention précisant les conditions d'hébergement.

**DÉCISION**

POUR : 15 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**12/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération**

- Transfert de compétence gymnase et ACM : il est envisagé que la commune de Boën en assure la gestion, par un budget annexe, avec mise à disposition gratuite aux 18 communes. Les attributions de compensation versées par Loire Forez permettront de couvrir les charges courantes. Transport scolaire gratuit pour accès des élèves. Convention en cours d'élaboration à viser par les services juridiques de LFA.
- Renouvellement de la convention de partenariat associative au 1<sup>er</sup> avril 2023 avec l'association ACTIOM pour accès des habitants au dispositif « ma commune ma santé ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Pour approbation,  
le Maire  
Pierre DREYVET.



Pour approbation,  
le secrétaire de séance,  
Christian CHARLES.

